

Image not found or type unknown



Comment enlever la curatelle ?

Par **sirene10**, le **20/06/2016** à **21:57**

Bonjour,rnrnJe suis sous curatelle renforcée depuis 4 ans, je voudrai l'enlever avant le jugement de l'année prochaine, je voudrai savoir comment faire ? c'est important.rnrnMerci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **21/06/2016** à **07:36**

Bonjour,rnEn général, ce type de curatelle n'est pas mise en place pour rien, donc la levée de celle-ci dépend de votre attitude civique, civile ou de votre aptitude à gérer votre vie et vos finances "normalement" dans le respect des choses et de la loi.rnSAUF JUGEMENT DE MAINLEVÉE obtenu, la curatelle prend fin en l'absence de renouvellement à l'expiration de la durée fixée par le juge des tutelles dans son ordonnance initiale ; (qui ne peut être supérieure à 5 ans)...rnrnPar ailleurs, le juge des tutelles peut, à tout moment, mettre fin à la mesure initialement prise, la modifier ou lui substituer une autre mesure, après avoir recueilli l'avis de la personne chargée de la protection (= le curateur). Il statuera au vu d'un certificat médical.